

Un prêtre exfiltré de Lyon à Nanterre: révélations sur la méthode Barbarin

PAR DAPHNÉ GASTALDI, MATHIEU MARTINIÈRE ET MATHIEU PÉRISSE
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 4 JUIN 2016



Le cardinal Barbarin

En 2010, Philippe de Morand, prêtre du diocèse de Lyon, est condamné à six mois de prison avec sursis pour agression sexuelle sur un jeune de vingt ans. Alerté deux ans plus tôt, le cardinal de Lyon n'en a jamais informé la justice, se contentant d'éloigner le prêtre vers le diocèse de Nanterre. Mediapart a pu consulter des pièces du dossier d'instruction qui révèlent une véritable méthode Barbarin, entre peur du scandale, non-dénonciation et exfiltration.

À la dernière minute, Martin* vient d'être réentendu, mercredi 1^{er} juin, par la brigade de la protection de la famille de Lyon dans le cadre de l'« affaire Barbarin ». Dans quelques jours, ce sera au tour du cardinal de Lyon de répondre à six plaintes pour « non-dénonciation » d'agressions sexuelles sur mineur de moins de 15 ans et « mise en danger de la vie d'autrui ». Une audition finale, avant les conclusions de plusieurs mois d'enquêtes de la PJ lyonnaise sur les scandales de pédophilie et d'abus sexuels dans l'Église. L'histoire de Martin, victime du père Philippe de Morand de Confignon, pourrait peser dans le dossier qui sera transmis au Parquet, probablement avant la fin du mois selon une source proche de l'enquête.

Le jeune homme, âgé de vingt ans à l'époque des faits, a été la victime du père Philippe de Morand, prêtre du diocèse de Lyon, en janvier 2008. Deux ans plus tard, en décembre 2010, le prêtre est condamné à six mois de prison avec sursis pour agression sexuelle, comme le révélait **France 3** en avril dernier. Contacté, le diocèse de Lyon nous renvoie vers un communiqué, rappelant que « le tribunal correctionnel de Lyon a

salué, dans sa motivation, “la prise de conscience avec un encadrement très strict mis en place par les autorités religieuses” ».

Mais Mediapart a pu se procurer des pièces du dossier d'instruction, qui montrent que M^{gr} Philippe Barbarin, alerté deux ans plus tôt, n'en a jamais informé la justice, se contentant d'éloigner le prêtre fautif vers le diocèse de Nanterre. Aucune procédure canonique n'a non plus été lancée à l'époque. Devant les gendarmes, dans son procès-verbal de décembre 2008 que nous avons pu consulter, le cardinal lyonnais assure pourtant que l'agression sexuelle du curé « n'était pas une bêtise mais une catastrophe ».

Après les pères Preynat, Desperon, Houpert, Gérentet de Saluneaux et B., cette énième affaire d'abus sexuels au sein du diocèse de Lyon se lit aujourd'hui comme une véritable autopsie de la « méthode Barbarin », entre peur du scandale, non-dénonciation et exfiltration.

Hanté par un sentiment d'injustice et dans l'espoir que l'Église change ses mœurs, Martin a décidé de témoigner pour la première fois sur cette affaire oubliée. C'est à 17 ans qu'il rencontre le père Philippe de Morand, alors aumônier de la troupe des scouts Saint-Louis de Lyon, une branche traditionaliste des scouts d'Europe. Entre eux s'instaure rapidement une relation de confiance. Martin va jusqu'à se confier sur sa famille déchirée auprès du religieux. En trois ans, Philippe de Morand devient son « directeur spirituel », voire un « grand-frère », sur qui il peut compter. Plusieurs fois par semaine, le jeune homme et le prêtre, de vingt ans son aîné, enchaînent des parties de squash et des discussions tardives. « On était très proches, au point que je dormais parfois à la cure de Saint-Jean-Baptiste, où il était vicaire », se souvient amèrement le Lyonnais.

Tout bascule le 10 janvier 2008, à Longes, un village à 40 kilomètres de Lyon où exerce alors Philippe de Morand. Ce soir-là, fragilisé par une succession de drames personnels, Martin trouve refuge chez le prêtre. Il reste dormir après le dîner. Leurs deux matelas sont côté à côté dans la chambre. Dans l'obscurité, le père de Morand se met à caresser

les organes génitaux de Martin. S'ensuivent des attouchements et des fellations. Une crise de tétanie paralyse sur-le-champ le jeune homme, blessé au bras et incapable de se défendre à ce moment-là. « *J'étais comme une pierre tombale* », raconte-t-il la gorge serrée. Dans un élan désespéré, Martin s'enfuit par la fenêtre dès que le prêtre s'endort. Sa famille le récupérera transi et recroquevillé dans un fossé, tard dans la nuit.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Le lendemain, son père se rend en catastrophe auprès de M^{gr} Barbarin. Puis Martin rencontre à son tour le cardinal à l'archevêché. « *Il passait son temps à dire : "quel malheur, quel malheur" en parlant de ce qui m'était arrivé* », raconte la victime. Sur le conseil de M^{gr} Barbarin, le jeune homme se rend à l'Officialité, le tribunal ecclésiastique de l'Église, pour faire une déposition. La démarche n'entraîne pas une procédure canonique, ce que Martin ignore à cette époque. Une enquête dont le cardinal Barbarin aurait dû demander l'ouverture, comme le prévoit **l'article 1717** du code de droit canonique.

Et pourtant, le prêtre s'était dénoncé le lendemain des faits, le 11 janvier, auprès du cardinal Barbarin et à l'Officialité. Philippe de Morand avait également avoué ses actes dans un SMS et dans une lettre destinée à Martin, que Mediapart a pu consulter : « *J'ai trahi la confiance que tu avais en moi alors que je savais ce que je représentais pour toi, écrit-il à l'encre noire. En abusant sexuellement de toi, j'ai conscience d'avoir blessé ta personne physiquement et moralement.* »

Une exfiltration en deux temps

Mais le cardinal Barbarin se contente simplement d'éloigner ponctuellement le prêtre des jeunes. « *Fin janvier, M^{gr} Barbarin m'a demandé d'arrêter les scouts Saint-Louis et d'aller voir un psychologue au Puy-en-Velay car il souhaitait qu'il y ait le moins de publicité possible autour de cette affaire* », dévoile Philippe de Morand, lors d'une confrontation avec la victime en mars 2009, pendant l'instruction.

Les mois passent, sans que Martin n'ait de nouvelle de la part du diocèse de Lyon. Au printemps, il découvre que le père de Morand continue de donner des messes dans sa paroisse « *comme si de rien n'était* », raconte-t-il. Plus grave, un de ses amis proches lui apprend qu'il doit prochainement être marié par le prêtre. C'en est trop pour Martin, qui décide de mettre la pression sur le cardinal Barbarin. « *Je lui ai dit de le dégager, sinon j'allais porter plainte contre lui pour non-dénonciation de crime* », explique-t-il nerveux. Ce n'est qu'à la suite de cet ultimatum que l'archevêque de Lyon finit par réagir. « *J'ai donc décidé d'envoyer le père Philippe de Morand au monastère de Sept-Fons dans l'Allier* », déclarera Philippe Barbarin lorsqu'il sera auditionné par la gendarmerie en décembre 2008. Le transfert a lieu au mois de juin, six mois après les faits, en toute discrétion.

Durant l'été, le cardinal Barbarin organise une exfiltration en deux temps. « *Il a été mis pendant trois mois dans un monastère pour qu'il quitte la région lyonnaise* », développe l'archevêque lors de son audition. « *Après j'ai demandé à la paroisse de Nanterre de l'accueillir. J'ai voulu également qu'il ait un suivi psychologique.* » Mais, sur ce point, la version du père de Morand est beaucoup plus développée. Un départ du prêtre pour l'étranger aurait même été envisagé, **une méthode classique** dans l'Église catholique. « *Au mois de septembre, il m'a parlé d'aller à une formation en psychologie au Canada pour me restructurer puis de m'envoyer en Afrique* », raconte Philippe de Morand. Contacté par Mediapart, le diocèse de Lyon ne confirme, ni ne dénie cette information.

« *Je voulais l'empêcher de nuire. Je ne voulais pas qu'il ait un quelconque ministère avec les jeunes* », justifie le cardinal Barbarin dans son PV d'audition. Pourtant, une fois sa "pénitence" à l'abbaye de Sept-Fons achevée, Philippe de Morand est rapidement réintégré comme prêtre de la paroisse Sainte-Geneviève de Nanterre. « *Le père de Morand a été prêtre étudiant sans ministère en paroisse jusqu'au jugement en 2010* », assure le diocèse de Nanterre, dans une réponse à Mediapart. Mais durant cette

période, le prêtre reste très actif auprès des jeunes. « Je donne un coup de main à la paroisse en célébrant quelques messes et en m'occupant du catéchisme des CM2 », détaille le père de Morand lors de sa première comparution devant les gendarmes à l'automne 2008. « Par ailleurs, j'ai repris des études pour éviter de faire courir trop de bruits sur ma situation et justifier, ainsi, mon départ de Lyon », assume le curé qui précise suivre « des études en écritures saintes et en théologie » au prestigieux collège des Bernardins.

De son côté, lassé de l'inertie du cardinal Barbarin et des autorités religieuses, Martin a déjà pris les devants depuis plusieurs mois. Il a décidé de saisir la justice, par un signalement au procureur, le 23 juillet 2008. Le 2 décembre 2010, près de deux ans après les faits, le père de Morand est finalement condamné à six mois de prison avec sursis pour le délit d'agression sexuelle.

Malgré cette condamnation, le prêtre poursuit ses activités, au contact de jeunes et du public en général, cette fois au sein de la paroisse de Saint-Cloud. Il y anime en 2013 **des journées d'enseignement** « spécialement destinées aux enfants », et **des pèlerinages** organisés pour les « pères de famille », selon le site de la paroisse. En septembre 2015, il est même nommé vicaire de la paroisse de Bagneux, dans le diocèse de Nanterre, où il officie toujours aujourd'hui.

Ces derniers mois, l'Église a pourtant agi vis-à-vis de ces prêtres condamnés pour abus sexuels, à l'image de M^{gr} Le Gall, archevêque de Toulouse. En avril, Mediapart révélait **l'histoire du père Dominique Spina**, prêtre condamné à quatre ans de prison ferme pour le viol d'un lycéen, puis placé à la tête d'une paroisse de sept clochers dans ce diocèse. Le prêtre avait été suspendu de ses fonctions à la suite de notre article.

« Il faut que les catholiques sachent que si un prêtre officie dans leur paroisse, c'est qu'il n'a pas à rougir de son passé », assurait récemment le cardinal Barbarin dans une **interview au Figaro** datée du 21 mai. L'archevêque de Lyon affirmait également attendre sa convocation par les services de police en charge de l'enquête « avec sérénité », tout en admettant « des erreurs de gouvernance ».

Des erreurs que le primat des Gaules a mis des années à reconnaître, jetant sur les faits un voile pudique. Selon nos informations, le cardinal Barbarin a finalement demandé début mai l'ouverture d'une enquête canonique à l'encontre du père Philippe de Morand. Plus de huit ans après les faits. Un retard à l'allumage qui pourrait lui coûter cher. Ce samedi 4 juin, le pape François vient de déclarer que les évêques pourraient être révoqués pour « négligence », en particulier « vis-à-vis des cas d'abus sexuels commis sur des mineurs et des adultes vulnérables ».

Boîte noire

*Pour préserver son anonymat, le prénom de la victime a été modifié

Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière et Mathieu Périssette, trois journalistes indépendants basés à Lyon, sont membres du collectif We Report, qui réalise des enquêtes et des reportages long format et multimédias.

Nous avons envoyé une liste de questions aux diocèses de Lyon et de Nanterre, mercredi 1^{er} juin, qui nous ont répondu par retour de mail.

Pour recueillir les paroles des victimes et des témoins d'actes de pédophilie ou d'abus sexuels, une boîte mail spécifique a été créée : **temoins@wereport.fr**. L'anonymat et le secret des sources seront bien entendu respectés.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.